

LE PRESIDENT DU CONSEIL,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret N°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 15 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement,

**D** E C R E T E :  
-++++-

ARTICLE 1°.- Mr. MIGAN Max Albert, précédemment Sous-Préfet d'Adjonction est nommé Adjoint au Préfet du Sud.

ARTICLE 2°.- Mr. AHIVODJI Désiré, Licencié en droit, Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer est nommé Adjoint au Préfet du Sud-Ouest en remplacement de Mr. AGONDANOU Pierre qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 3°.- Mr. TCHIAKPE François, précédemment Sous-Préfet d'Abomey-Galavi est nommé Adjoint au Préfet du Nord-Ouest en remplacement de Mr. BABONI Barka Moussa.

ARTICLE 4°.- Mr. SOUNON Adam, précédemment Chef d'Arrondissement de Gogouneu (Sous-Préfecture de Kandi) est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Nikki.

ARTICLE 5°.- Le présent Décret sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 21 AVRIL 1965

VU :  
Le Ministre des Finances,  
des Affaires Economiques & du Plan

  
J. AHOMADGEBE-TOMETIN

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
JORD	1
DAI	16
PCG	6
MFPTAS	1
MFAEP	1
DP	3
MJL	1
SGG	4

CF	3
FP	1
DI	1
TRESOR	1
INFO RADIO	1